



Mairie de
FONTENAILLES
77370

Téléphone 01.64.08.40.17
Télécopie 01.64.08.43.42

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

VENDREDI 28 MARS 2014 – 20H30

L'an deux mil huit, le quatorze Mars à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil municipal de la Commune de FONTENAILLES proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du **23 Mars 2014**, se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mmes et Ms les Conseillers municipaux :

- Mme HARSCOET Ghislaine
- M.NICOLAÏ Charles
- Mme PETIT Patricia
- M.CASSAR François
- Mlle BOUAZZA Meriem
- M.RAMET Pascal
- Mme CHEVALIER Marion
- Mme PELLOUIN Christine
- M.PICODOT Didier
- Mme PRUNIER Martine
- M.MAURIER Cyril
- Mme DEJEU Martine
- M.BECKER Marc
- Mme BAUMAUX Brigitte

Pouvoir de : M.BRAUD Jean-Marc à Monsieur Didier PICODOT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme DEJEU Martine, Maire, qui après avoir constaté que le quorum était atteint, a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire Mme Muriel YSEMBERT.

M. Marc BECKER, le plus âgé des Membres du Conseil, a pris ensuite la présidence, afin de procéder à l'élection du maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal de chaque conseiller, il a donné la parole à Mme Martine PRUNIER qui a souhaité s'exprimer.

Mme Martine PRUNIER a présenté sa démission au conseil ; elle a fait lecture d'un courrier indiquant ses motivations. Son courrier sera consultable en mairie.

Mme Martine PRUNIER a précisé qu'elle ne participerait pas au vote, a donc quitté la table du conseil et a pris place dans la salle.

ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2122-1 à L 2122-17,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Ghislaine HARSCOËT : 12 voix

Mme Ghislaine HARSCOËT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **maire**.

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

M. le maire rappelle que les adjoints sont élus sur liste et prennent rang dans l'ordre de leur nomination sur la liste et il convient par conséquent de commencer l'élection.

Après proposition de listes, il est procédé au déroulement du vote.

- Liste 1 :

NICOLAÏ Charles
PETIT Patricia
CASSAR François

- Liste 2 :

*CASSAR François
PETIT Patricia
NICOLAÏ Charles*

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Liste 1: 12 voix
- Liste 2 : 1 voix

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue : sont proclamés

Premier adjoint au maire : M.NICOLAÏ Charles

Deuxième adjoint au maire : Mme PETIT Patricia

Troisième adjoint au maire : M. CASSAR François

Les membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les Membres présents.

FONTENAILLES, le 28 mars 2014

Le Maire,

Ghislaine HARSCOËT